

ser plus d'espace entre elles et le mur des maisons avoisinantes, elles avaient été à la hâte déplacées de quelques mètres en avant. A un moment donné, la foule voulant voir passer les coureurs cyclistes monta sur les bancs et se porta naturellement sur la partie la plus haute. L'estrade s'écroula avec fracas. Tout le monde se précipita, croyant trouver des blessés. Heureusement, le tout se résume à quelques contusions sans aucune espèce de gravité, les personnes les plus atteintes ayant assisté à la continuation des fêtes. Une demi-heure plus tard, nouvelle dégringolade. En somme des ombrelles cassées, deux bicyclettes démolies et quelques égratignures.

Pareil fait ne se renouvellera pas l'année prochaine, car toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des spectateurs.

Les courses ont eu lieu sans incident, grâce au zèle déployé par MM. les commissaires : Robinot, Le Boul, Le Méhaut, Guyomard, Benoit, Le Texier, Bazin, Galle, Boucher, etc.

Les courses de bicyclettes ont été généralement goûtées ; les coureurs ont fait preuve de beaucoup d'endurance et ont très bien mené le train.

En voici du reste le résultat :

Arrondissement. — Bicyclettes. — 1. Cherel ; 2. Fortin ; 3. Brajeul ; 4. Rochereuil ; 5. Maunon.

Départementale. — Bicyclettes. — 1. Cherel ; 2. Loma ; 3. Lamy ; 4. Lambert ; 5. Dax.

Internationale. — Bicyclettes. — 1. Busson ; 2. Lamy ; 3. Tobud ; 4. Dax ; 5. Loma.

Internationale. — Tandems. — 1. Lamy-Loma ; 2. Fortin-Chérel ; 3. Rochereuil-Lambert.

Internationale. — Motocycles. — 1. Griet ; 2. Monnier ; 3. Picabia ; 4. Morillon.

Arrondissement. — Tandems. — 1. Cherel-Fortin ; 2. Lambert-Brajeul ; 3. Maunon-Rochereuil.

Arrondissement. Bicyclettes (jeunes gens). — 1. Jouan ; 2. Boudehen ; 3. Roland.

Entre chaque course, l'excellente musique municipale charmaient les spectateurs en jouant ses plus brillants morceaux.

La course la plus intéressante, sans contredit, a été celle des motos. Bien qu'elle parut pâle auprès de la course Paris-Saint-Malo, les spectateurs l'ont suivie avec un intérêt marqué. Le premier arrivé, M. Griet, a effectué le parcours Saint-Servan-Dol et retour en 58 minutes, bien qu'il eût perdu cinq minutes, arrêté par un train à Bonaban. Le troisième, M. Picabia, a crevé son pneu gauche presque au départ et n'en a pas moins signé au contrôle de Dol et est revenu à Saint-Servan dans un temps relativement court.

Les courses vélocipédiques étaient courues sous les règlements de l'U. V. F. M. Resche-Rigon, consul de l'Union, et Moy, en avaient fort intelligemment réglé les détails.

Comme toujours, les courses d'ânes ont beaucoup amusé les spectateurs. Bon

nombre d'étrangers ont trouvé très original ce genre de sport auquel nous sommes habitués et qui semble cependant nouveau chaque année.

Voici les noms des gagnants :
Course d'ânes (plate). — 1. Presse ; 2. Richecœur ; 3. Jonquemat.

Course d'ânes (haies). — 1. Richecœur ; 2. Presse ; 3. Rafflot.

Vers 6 h. 1/2, les fêtes prenaient fin et la foule descendait en ville, escortant la musique municipale qui est rentrée à l'Hôtel-de-Ville, en jouant un brillant pas redoublé.

Quand les Servannais furent un peu reposés de cette chaude journée passée en plein soleil, ils se rendirent sur la place Constantine, au traditionnel bal champêtre. La coquette place avait été pour la circonstance brillamment éclairée par de nombreuses lampes vénitienes et des candélabres à l'acétylène. Une foule nombreuse, pleine d'entrain et de bonne humeur, a animé le bal jusqu'à une heure avancée de la nuit. Rendons ici hommage au bon sens de la population, car durant toute la journée et le bal aucune note discordante n'est venue troubler la bonne harmonie. La police n'a pas eu à intervenir, sauf pour procéder à deux heures à l'arrestation du jeune pays-chaud mal élevé.

Rendez-vous pour l'année prochaine et souhaitons une aussi belle journée.

(L'Union Républicaine) F. DANIEL.

VOITURIER ET CYCLISTE

La Cour d'appel d'Angers vient de rendre un arrêt très intéressant dans un procès intenté par le Dr Bourdy, du Mans contre M. Magat, propriétaire.

M. Bourdy fut victime en 1897, sur la petite route d'Arnage (Sarthe), d'un accident fort grave.

Passant à bicyclette, il avait été renversé par une charrette chargée de foin, appartenant à M. Magat.

Voici cet arrêt :
Attendu qu'il résulte des documents de la cause et notamment de la déposition du troisième témoin de l'enquête et de celle du premier témoin de la contre-enquête, que les cinq voitures chargées de foin conduites par les employés de M. Magat (la première étant conduite par le sieur Morin) occupaient la gauche de la route de six mètres de largeur, d'Arnage au Mans, et cela si étroitement que Bourdy avait été obligé de descendre de sa machine et de la conduire par le guidon, en marchant lui aussi à gauche, mais dans le fossé ; qu'il a même reproché à l'un des conducteurs, Couvry, qu'il ne lui était pas laissé de place pour passer ;

Attendu que si l'appelant avait eu un intervalle suffisant pour son passage, il n'aurait pas été obligé de descendre de sa bicyclette et ne se serait pas trouvé au cas d'y remonter un peu plus loin, au moment même où l'accident allait se produire ; qu'à ce point de vue, il y a une relation au moins indirecte entre le défaut de passage libre pour Bourdy et l'accident qui lui est arrivé.

Attendu, d'autre part, qu'il résulte des mêmes documents qu'après avoir dépassé de 7, 10, 12 ou peut-être de 15 mètres la voiture de tête (confiée à Morin). Bourdy a pris sa droite et a été renversé par le foin qui débordait de cette voiture au moment où il remontait sur sa bicyclette ; que la roue de ladite voiture lui est montée sur la jambe ; que Morin n'était pas à la tête de son cheval et en position de le guider ; que ce qui le confirme c'est que le premier témoin de la contre-enquête, qui a déclaré que ledit Morin se trouvait presque à la tête de son cheval, a déclaré aussi qu'il aurait été obligé de lui crier d'arrêter ;

Attendu que Morin a ainsi contrevenu à l'article 14 du décret du 40 août 1852, sur la police du roulage ;

Attendu que cette contravention a été la cause directe de l'accident survenu à Bourdy ;

Attendu que la Cour possède des éléments suffisants pour évaluer et fixer les dommages-intérêts dus à l'appelant ;

Attendu que la responsabilité de Magat au regard de ses employés et notamment de Morin, ne peut être contestée ;

La Cour, où les avoués et les avocats des parties ainsi que M. l'avocat général Cournot en ses conclusions et après avoir délibéré, comme le veut la loi ;

Infirme le jugement du Tribunal civil du Mans du 6 juillet 1898 et statuant à nouveau ;

Condamne Morin et Magat conjointement et solidairement à payer à Bourdy la somme de quatre mille francs à titre de dommages-intérêts ;

Et condamne lesdits Morin et Magat aux dépens tant de première instance que d'appel.

J'AI PERDU MA BICYCLETTE

Air : *J'ai perdu ma Gigolette*

1^{er} COUPLET.

Je m'étais fait don d'un véloce
Quand j'étais rupin
Alors que j'avais un magosse
Cocher et larbin
C'était le reste de la danse
De mes beaux écus,
Eh bien ! Voyez donc la malchance,
V'la, qu'je ne l'ai plus.

Refrain

Brave passant, l'avez vue
Avec son voleur de vélos
Soldats, sergots, municipaux,
Ma bicyclette elle est perdue
On me l'a choppé dans la rue.

2^e COUPLET

Elle était légère et brillante
Comme un vrai miroir,
J'en avais bien refusé trente,
Avant de l'avoir,
Je frottais, fourbissais sans cesse,
Ce royal bijou.
Mais, hélas ! tant de gentillesse
Est pour un filou.

Refrain

3^e COUPLET

J'contais sur ma bonne machine
Pour gagner un prix,
Pour me tirer de la débène
Dans laquelle je suis,
J'peux pourtant pas me faire ermite,
Bifin, camelot,
Où dégoter une marmite
Qui me mette à flot.

Refrain

4^e COUPLET.

Je m'en vais chez le commissaire,
Pour lui dire un mot.
Avant tout : m'dit ce fonctionnaire
Payez-vous l'impôt ?
Ayant dit non à sa demande,
Y m'dit c'est un tort.
Vous paierez donc trois fois l'amende
Cré coquin de sort !

Refrain.

5^e COUPLET.

Je m'dis, enfin, puisqu'ils sont quatre,
Dans l'arrondissement,
Ne nous laissons donc pas abattre ;
Voyons le suivant
Qui m'fait empoigner dès que j'entre,
Hurlant c'est c'brigand
Qui vient de passer sur le ventre
De ce pauvre enfant.

Refrain.

6^e COUPLET.

On me conduit comme une grince
Entre trois agents,
Le peuple voulait qu'on me lynche
Sans perdre de temps,
On me montre le pauvre gosse
Qui n'poussait qu'un cri,
Puis on me fait voir un véloce,
Le mien sapristi.

Refrain.

7^e COUPLET.

Comment prouver à tous ces êtres
Q'j'étais innocent.
Mon nom était en toutes lettres
Peint sur l'instrument.
L'sort me prenait pour tête turque
Sous sa lourde main,
Je pensais au pauvre Lesurque,
A sa triste fin.

Refrain.

8^e COUPLET.

Enfin sans tambour, ni trompette,
On m'lach', deux sergots
Me présentent ma bicyclette
En quinze morceaux,
J'paie une amende, des rent's au gosse,
Pour l'affreux filou,
Si jamais je monte en véloce
Que j'me cass' le cou.

MAY-LANG (Rennes).

La Chasse

Nous arrivons à l'ouverture de la chasse (le 17 septembre pour notre zone). Déjà les chasseurs, jeunes et vieux Nemrods, songent à remplir les carniers, d'autant qu'on annonce l'année comme devant être giboyeuse.

Le choix des armes et des munitions est le grand souci de ceux qui ne veulent pas rentrer bredouilles. Aussi les magasins de *M. Vaillant, armurier, rue Le Bastard, 9, à Rennes*, ne désemplissent pas et le personnel est sur les dents pour satisfaire aux commandes.

Ce n'est que justice, car c'est assurément la plus ancienne maison et la plus renommée de la région.

Légende Rennaise

Chanson rosse dédiée à l'ami Mauw.

AIR : *Saint Nicolas.*

REFRAIN

Il était un' fois un rentier
Qui s'balladait dans l'monde entier.

I

Un jour rentrant sur l'continent,
Vint à Rennes incontinent ;
Pensant une heure y resterait,
Puis un peu plus loin s'en irait ! (Refrain).

II

Après avoir fait un bon tour,
D'la cathédrale au pied d'la tour,
Comme l'horloge il reluquait
Vit que midi juste elle marquait ! (Ref.).

III

Ayant mis sa montre d'accord,
S'disant j'ai trois quarts d'heure encor ;
Près d'la Mairie, il descendit
Comme le gros sonnait midi ! (Ref.).

IV

Y trouva ça, très surprenant.
Puis sa balade reprenant,
Près d'Notre-Dame il arriva
Comme l'Angelus s'éleva ! (Ref.).

V

Pensant, sûr, il est l'heur passée,
S'dirigea vers le Lycée.
Quand Dieu, quelle stupéfaction !
Douz' coups sonnèrent au carillon !!! (Ref.).

VI

Ne comprenant rien à cela,
Vit vers la gare il s'en alla...
L'horlog' d'icelle, étonnement,
Marquait, mi-jour, exactement ! (Ref.).

VII

Alors le bonhomme se dit,
« Puisqu'il est si longtemps midi,
« Dans Renn's on ne doit pas vieillir,
« J'vais y rester et m'établir ! (Ref.).

VIII

Il y vécut quinze ans heureux,
Mais par un hasard malheureux,
Un jour, s'balladant sans façon,
Il entendit une unisson ! (Ref.).

IX

Il écouta, tout étonné,
Partout ensemb' midi sonnait...
Ça lui causa tant d'émotion
Qu'il en mourut d'suffocation ! (Ref.).

X

Voilà pourquoi, depuis ce temps là,
De peur que l' fait ne se r'nouv'la,
Les horloges de la cité
Vont avec tant d'diversité.

Telle est l'histoire au vieux rentier
Qui s'balladait dans l'monde entier !!!

JULES HEURTEL.

Cette chanson fut chantée par l'auteur au concert de *La Gaieté*, novembre 1898.

JOYEUSETÉS

Sur la plage :

Deux baigneuses d'un embonpoint respectable prennent leurs ébats joyeux dans l'onde bienfaisante, quand elles aperçoivent sur la grève plusieurs amateurs photographes braquant leurs objectifs.

— Décidément, dit l'une des baigneuses, j'aime mieux les cyclistes, ils sont moins ennuyeux... et moins indiscrets.

La blonde Mlle X., de l'Odéon, qui a des idées spéciales sur l'histoire ancienne, rencontre une camarade et lui dit :

— Oh ! que vous êtes bien coiffée, ma chère Rose, que vous êtes bien coiffée ! Vous avez tout à fait l'air d'une Vandale.

— ???
— Mais oui, ces femmes qui entretiennent le feu sacré.

En police correctionnelle :

— Il me semble que je vous reconnais, vous avez déjà comparu ici.

— C'est vrai, mon président... Je dois même vous dire que c'est le plaisir de vous revoir qui m'y ramène.

BIBLIOGRAPHIE

Causeries Médicales Pratiques

Faites à Rennes

Par le docteur R. PATAY

Officier d'Académie

Délégué médical de l'U. V. F.

(Médaille de vermeil)

Ce que le Docteur n'a pas voulu appeler conférences sont, en effet, de charmantes et attrayantes causeries, dans lesquelles des instructions claires et précises ont fait l'éducation des ambulanciers de l'U. V. F., formant le groupe de Rennes.

Ce petit livre, sans prétention, renferme, en quelques chapitres, les choses les plus essentielles qu'il n'est permis à personne d'ignorer, car nous tous sommes sujets, au cours de notre carrière, à être témoins ou victimes d'accidents. Il est donc de première nécessité de savoir ce que faire en attendant l'arrivée d'un médecin.

Voilà ce que les **Causeries Médicales Pratiques** du docteur PATAY nous apprennent.